

Les pays totalitaires ont adopté beaucoup plus de mesures de ce genre que nous, n'ayant pas d'opinion publique ou de parlement à consulter, ce qui embarrasse toujours un gouvernement. Notre blocus n'est pas aussi efficace que nous l'aimerions. J'ai sous la main certains chiffres—j'en indiquerai la provenance à ceux que la chose intéresse—qui donnent un aperçu des difficultés auxquelles l'Italie est en proie. J'ai ici l'indice des prix de certaines marchandises qu'achète le cultivateur. Il semble que le cultivateur en Italie est forcé d'acheter de grandes quantités d'engrais chimiques et d'insecticides. Apparemment les prix de 1929 ont été pris comme base. L'an dernier, l'indice des prix de ces produits était de 137.4; cette année, il est de 194.7, soit une différence de près de 60 points. Je ne suis pas très fort en calcul mental, mais cela représente un pourcentage très élevé d'augmentation. La semence, produit très important pour le cultivateur, a atteint l'an dernier 163.1; mais cette année, l'indice est à 192.4. Le fourrage est un produit qui apparemment ennuie moins le cultivateur italien; l'indice s'est relevé d'environ 5 points; il est passé de 135.4 l'an dernier à 140.2 cette année. Sur les machines agricoles, dont les membres de l'Ouest ont tant entendu parler dans cette Chambre, l'indice des prix était de 264.4 et, cette année, de 287.2. L'indice des divers produits industriels est passé de 222 à 279.

Malgré toutes les mesures de contrôle en vigueur dans ce pays totalitaire, les prix se sont relevés de la façon que je viens d'indiquer pour certains produits essentiels. Il en résulte, et vous n'y pouvez rien, un relèvement du prix des autres denrées, même en dépit de toutes les mesures de contrôle. Nous pouvons accomplir bien des choses avec de telles mesures, mais je suis convaincu que nous ne pouvons définitivement ou pendant longtemps empêcher le relèvement des prix même dans les circonstances les plus favorables. L'Italie est un pays où les circonstances sont des plus favorables au maintien de prix réduits et, cependant, j'imagine que ces augmentations représenteront une moyenne de 30 p. 100 sur certains articles essentiels et qui indirectement influenceront sur les prix de bien d'autres articles en peu de temps.

Je crois que l'Allemagne doit affronter les mêmes difficultés en dépit de toutes les mesures de contrôle. On semble redouter l'inflation et on s'efforce de la prévenir; nous espérons tous qu'elle ne réussira pas. Je prétends en ce moment que l'Allemagne rencontre des difficultés parce que tout effort contre le relèvement des prix porte les gens à ne pas offrir en vente les produits primaires, et même avec des mesures de contrôle on ne peut y

forcer les habitants. L'an dernier, le marché recevait 14,000 tonnes de cerises, contre 60,000 l'année précédente. Seulement 46 p. 100 de la récolte de fraises atteignent le marché. Un décret récent vise à imposer ces produits au marché, et les pommes sont frappées d'un contingent minimum.

Les pays totalitaires passent par toutes ces difficultés. Chez nous, il ne faudrait pas se fier exclusivement aux régies pour empêcher l'inflation. L'heure n'est pas aux méthodes douteuses. L'inflation ne peut être prévenue que si tout est favorable. Ce serait pure folie que de chercher à appliquer au pays des mesures qui risqueraient de provoquer l'inflation. D'aucuns peuvent leur refuser cette conséquence; ils peuvent avoir raison bien que j'estime le contraire; mais cela ne résout pas le problème.

Je passe maintenant à tout autre chose, surtout pour demander un renseignement. Quelle est au juste la situation relativement à ces épargnes obligatoires? Sauf erreur, une somme versée sur l'hypothèque dispense d'exiger du contribuable de l'argent qui lui serait remboursé après la guerre. Je veux m'assurer si l'instrument en grand honneur dans l'Ouest canadien et qui joue le rôle même de l'hypothèque, je veux dire la promesse de vente, se trouve visé par cette disposition. Le texte n'en dit rien, mais je porte le point à l'attention du ministre.

Il serait désirable aussi de ne pas fixer une date rigide, au sujet de l'enregistrement des hypothèques, des promesses de vente et autres instruments semblables. Il me semble que le ministre nous a expliqué cette doctrine en nous disant que les documents enregistrés à une certaine date seraient reconnus. Je lui dirai qu'il y a peut-être lieu de reviser notre opinion à ce sujet et j'expliquerai les circonstances qui, dans certains cas, m'incitent à parler ainsi. Souvent en négociant des hypothèques permettant de construire des maisons. Depuis quelques mois, l'activité a été restreinte sous l'empire de la loi du logement, bien que, pendant un certain temps, l'industrie de la construction, à Winnipeg, ait été très active par suite des dispositions de cette mesure législative. Toutefois, il se construit toujours des maisons avec de l'argent emprunté sur hypothèques. Je connais plusieurs cas de gens qui, se disposant à construire des maisons, ont contracté des hypothèques et comptent sur des versements périodiques des compagnies hypothécaires. Toutes les démarches sont faites, mais il se peut que les hypothèques ne soient pas encore enregistrées. Il est bien entendu qu'elles le seront avant que la compagnie hypothécaire effectue les versements, mais les plans sont préparés et les hypothèques